

La numérisation des paiements : une tendance de fond en France et en Europe

Le volume des paiements scripturaux (c'est-à-dire hors espèces) continue de progresser sous l'impulsion de la numérisation de l'économie et de l'intérêt toujours croissant des utilisateurs pour les moyens de paiement innovants. Ces derniers sont ceux qui se développent le plus rapidement, à l'image du paiement mobile par carte et du virement instantané. Pour le moment, la carte est l'instrument qui bénéficie le plus de cette numérisation, ce qui conforte son statut de moyen de paiement préféré des Français. Toutefois, le virement instantané pourrait accélérer son développement dans les prochaines années, poussé par des facteurs réglementaires et de nouvelles offres, comme la solution Wero qui permet de réaliser des virements instantanés dans certains pays européens. À l'inverse, l'utilisation des espèces et du chèque tend logiquement à décroître.

Sophie ALLAIN DES BEAUVAIS, Louis-Alexandre BAYOL, Clément BOURGEOIS,
Isabelle MARANGHI, Adrien MOCEK, Armand THOMAS, Isabelle VALDÉS-CURIEN
Direction des Études et de la Surveillance des paiements

Codes JEL
D01, E4,
E41, E42

En 2023 :

La France, 1^{er}

pays utilisateur des paiements scripturaux en Europe en nombre d'opérations, avec une présence prépondérante de la carte (6 paiements scripturaux sur 10)

+ 90%

la hausse du nombre de transactions par carte sur un téléphone mobile* par rapport à 2022

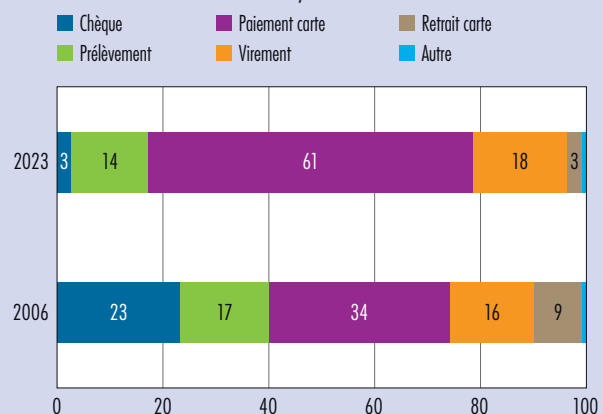
+ 84%

la hausse du nombre de virements instantanés par rapport à 2022

* Le « paiement mobile » s'entend comme le paiement effectué, au point de vente et sans contact, par l'intermédiaire d'un téléphone portable, dans lequel la carte a été enrôlée.

Part des principaux moyens de paiement scripturaux en France

(en % du nombre de transactions)



Champ : Paiements des particuliers et de la clientèle professionnelle et institutionnelle, hors institutions monétaires et financières.

Source : Banque de France, collecte Cartographie des moyens de paiement (données 2023).

1 La majorité des opérations est réalisée par carte, mais les montants élevés sont principalement échangés par virement

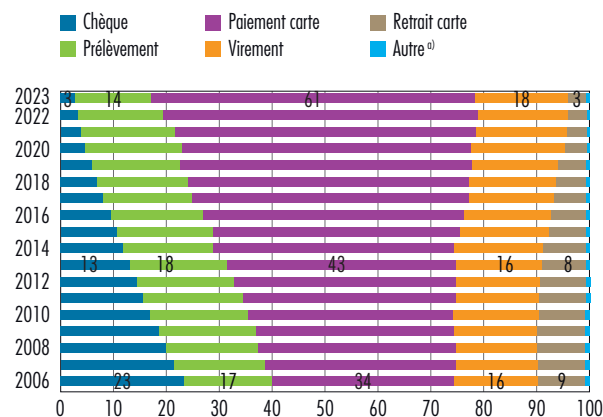
En 2023, 31,1 milliards de paiements¹ ont été effectués en France en utilisant des moyens de paiement scripturaux (+ 5,4% par rapport à 2022), ce qui représente un total de 34 222 milliards d'euros² échangés (soit plus de 12 fois le PIB français). **Le nombre de transactions scripturales a ainsi augmenté de 70% en dix ans** (18,2 milliards de transactions pour un montant de 26 110 milliards d'euros en 2013).

La carte bancaire constitue de loin le moyen de paiement qui a le plus bénéficié de cet essor grâce à la diversité de ses usages, en magasin, à distance, comme sur mobile : elle représente dorénavant 61% des paiements scripturaux, contre 43% en 2013 (cf. graphique 1). Apparue en 2012 avec un plafond associé de 20 euros, relevé successivement à 30, puis à 50 euros, **la fonctionnalité « sans contact » a concerné en 2023 (cf. graphique 3 infra) presque sept paiements sur dix réalisés au point de vente.** En particulier, le paiement par carte avec un appareil mobile³ a continué de progresser à un rythme élevé (+ 137% en 2022 et + 90% en 2023), et représente désormais environ 10% des paiements par carte de proximité. Enfin, **le développement de la technologie dite de « PIN online »** pourrait continuer de dynamiser les paiements sans contact en permettant d'effectuer des transactions au-delà de 50 euros après saisie d'un code sur le terminal de paiement, sans insertion de la carte.

La carte est prépondérante en nombre de transactions (cf. graphique 2), car elle sert principalement à effectuer les paiements de faible montant du quotidien (41 euros en moyenne, cf. graphique 4 infra) tandis que le virement est, quant à lui, largement utilisé dans le cadre des transactions de montants plus élevés : **il a représenté près de 90% des montants échangés en 2023**⁴.

G1 Part des principaux moyens de paiement scripturaux

(en % du nombre de transactions)

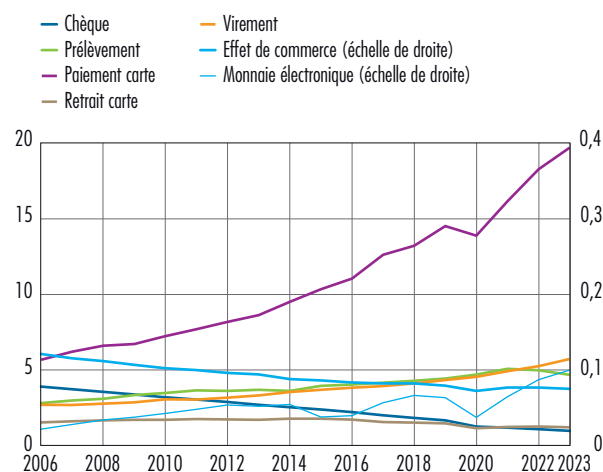


a) Effet de commerce et monnaie électronique (paiements réalisés au travers d'un instrument préchargé en euros, sur un support physique [ex. carte prépayée] ou avec un portefeuille en ligne [ex. PayPal, Lydia, etc.]).

Champ : Paiements des particuliers et de la clientèle professionnelle et institutionnelle, hors institutions monétaires et financières.
Source : Banque de France, collecte Cartographie des moyens de paiement (données 2023).

G2 Usage des principaux moyens de paiement scripturaux

(nombre de transactions en milliards)



Champ : Paiements des particuliers et de la clientèle professionnelle et institutionnelle, hors institutions monétaires et financières.
Source : Banque de France, collecte Cartographie des moyens de paiement (données 2023).

1 Ce chiffre n'inclut pas les retraits d'espèces par carte. En ajoutant ces derniers, le nombre de transactions s'élève à 32,2 milliards.

2 Ce montant n'inclut pas les retraits d'espèces par carte. En ajoutant ces derniers, le montant total des transactions est de 34 357 milliards d'euros.

3 Téléphone, tablette, montre connectée, etc. Le seul paiement sur mobile considéré dans cette section est toujours celui réalisé avec une carte.

4 L'année 2023 marque cependant un fléchissement (- 45% de montants échangés par rapport à 2022), car certains flux de paiement émanant d'institutions publiques ont été réduits dans le cadre de la révision de leur gestion de trésorerie en lien avec l'évolution des taux d'intérêt.

En nombre de transactions, la part des virements reste stable dans le temps et s'établit à environ 16% des paiements depuis 2006. Cette proportion pourrait toutefois être amenée à évoluer sous l'impulsion du règlement européen sur les virements instantanés⁵ qui vise à généraliser leur utilisation⁶. Ils ont progressé de 84% en 2023, même s'ils ne représentent encore que 6,4% du nombre de virements. Ce moyen de paiement, qui permet de créditer le compte du bénéficiaire en quelques secondes, constitue une alternative intéressante au virement classique et au chèque bancaire pour les particuliers. Pour les entreprises, il simplifie également la gestion de trésorerie du bénéficiaire, qui dispose ainsi d'une garantie de réception immédiate des fonds, ainsi que du payeur, qui n'est pas tenu d'anticiper le règlement de sa dette. L'alignement de sa facturation sur celle du virement classique, imposée à partir d'octobre 2025, devrait en pratique conduire à une gratuité d'utilisation pour les consommateurs français, et favoriser ainsi sa généralisation. À ce titre, **la solution Wero, proposée par l'EPI Company⁷** et lancée depuis septembre 2024 en France, est un portefeuille numérique qui permet de réaliser des virements instantanés sécurisés et gratuits entre particuliers, en France et dans d'autres pays européens. À terme, ce portefeuille devrait également permettre d'effectuer des paiements de proximité ou sur internet aux commerçants, qui sont aujourd'hui principalement le fait de la carte.

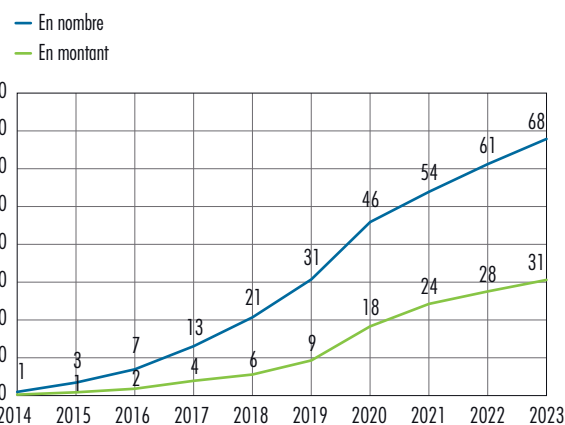
Bien que leur utilisation diminue progressivement, les espèces restent appréciées des ménages français, qui règlent (en valeur) encore environ un cinquième de leurs dépenses au point de vente en billets ou en pièces, contre un tiers en 2012 (cf. encadré *infra*). D'autres indicateurs confortent l'attrait et l'usage des espèces chez les ménages français. L'enquête SPACE⁸

de la Banque centrale européenne (BCE) révèle ainsi qu'en 2022, **les Français les utilisaient pour régler une transaction sur deux au point de vente⁹.**

Le nombre de prélèvements SEPA¹⁰ recule sur les deux dernières années (-8% par rapport à 2021) en raison, d'une part, de la suppression de la taxe d'habitation et, d'autre part, de l'utilisation plus intensive par les commerçants des paiements par carte du type MIT (*Merchant Initiated Transactions*, qui représentent 2,8% du nombre de paiements par carte en 2023), tels que les abonnements ou les paiements fractionnés (+6% par rapport à 2021).

G3 Part du paiement sans contact dans les paiements par carte de proximité

(en %)



Champ : Paiements de proximité des particuliers et de la clientèle professionnelle et institutionnelle, hors institutions financières et monétaires.

Note : Les paiements sans contact correspondent soit à des paiements par carte sans contact, soit à des paiements par téléphone mobile (avec une carte sous-jacente) réalisés au point de vente.

Source : Banque de France, collecte Observatoire de la sécurité des moyens de paiement (données 2023).

⁵ <https://eur-lex.europa.eu/>

⁶ Un virement instantané SEPA (*Single European Payments Area*) est un virement effectué en euros dans un temps d'exécution quasi immédiat (moins de dix secondes), et à tout moment (service disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an).

⁷ L'*European Payments Initiative* (EPI) regroupe les principales banques et de grands industriels du paiement de cinq pays européens dont la France, cf. <https://epicompany.eu/>

⁸ *Study on the payment attitudes of consumers in the euro area*.

⁹ Cf. S. Allain des Beauvais, L.A. Bayol, E. Laplace et I. Valdés-Curien (2023), « Trois ans après le début de la crise sanitaire, les espèces résistent face aux autres moyens de paiement en France », *Bulletin de la Banque de France*, n° 245/5, mars-avril.

¹⁰ *Single European Payments Area*, Espace unique de paiements en euros.

Le nombre de paiements par chèque poursuit par ailleurs son déclin tendanciel : il a baissé de 66 % entre 2013 et 2023, année où il a représenté pour la première fois moins de 3 % du volume total de paiements scripturaux (2,8 %). **Reposant sur un support papier peu approprié aux nouveaux usages, le chèque est de plus en plus remplacé par des moyens de paiement électroniques plus sécurisés, notamment les virements (dont le virement instantané), directement accessibles depuis les espaces de banque en ligne ou les applications de paiement.** En dépit de ce net déclin, la France se distingue par une certaine persistance dans l'utilisation du chèque en comparaison de ses voisins européens (cf. section 2). Cela peut s'expliquer par les caractéristiques de ce moyen de paiement qui répondent à des besoins précis des utilisateurs, tels que sa gratuité et sa relative facilité d'utilisation, l'absence de plafond de paiement, une gestion de trésorerie plus souple compte tenu des délais d'encaissement, l'absence de contrat et de matériel d'acquisition nécessaire, etc.

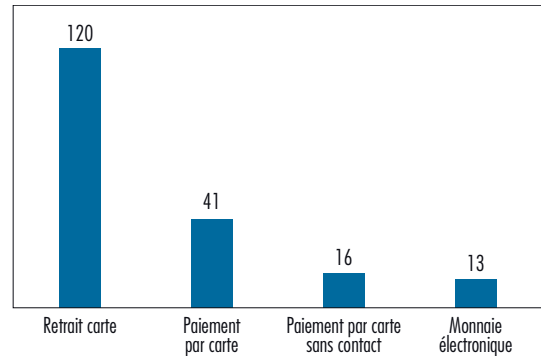
Ces changements très progressifs des habitudes de paiement des utilisateurs se produisent dans un écosystème des paiements lui-même en pleine transformation. C'est pourquoi, en 2024, l'ensemble des acteurs français des paiements, publics et privés, réunis au sein du Comité national des moyens de paiement (CNMP), ont défini une **nouvelle stratégie nationale des moyens de paiement, qui présente les priorités de l'écosystème français des paiements à l'horizon 2030**¹¹. Pensée en cohérence avec les stratégies européennes, elle s'articule autour de trois grands axes :

- garantir des paiements résilients, inclusifs et durables ;
- promouvoir et accompagner l'innovation technologique ;
- poursuivre l'intégration européenne pour renforcer la souveraineté de la France.

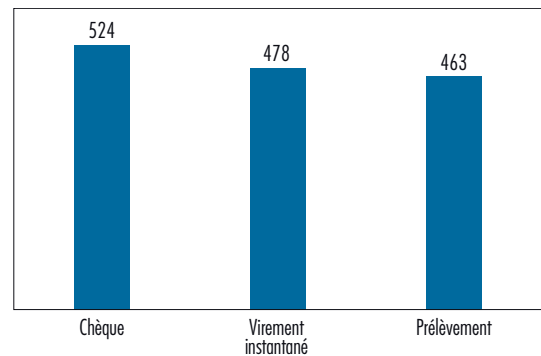
G4 Montants moyens des paiements scripturaux selon les usages

(en euros)

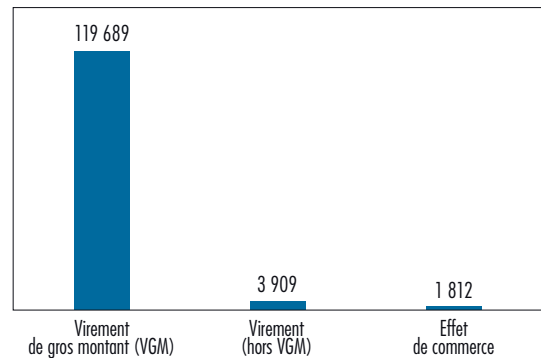
- a) Usage pour les paiements du quotidien :
montant moyen inférieur ou égal à une centaine d'euros



- b) Tous usages : montant moyen entre 100 et 600 euros



- c) Usage professionnel : montant moyen supérieur à 1 000 euros



Champ : Paiements des particuliers et de la clientèle professionnelle et institutionnelle, hors institutions financières et monétaires.

Note : Montant moyen = total des montants échangés par instrument / nombre total de transactions.

Source : Banque de France, collectes OSMF et Cartographie des moyens de paiement (données 2023).

¹¹ Banque de France (2024), « La stratégie nationale des moyens de paiement » ([banque-france.fr](https://www.banque-france.fr)).

ENCADRÉ

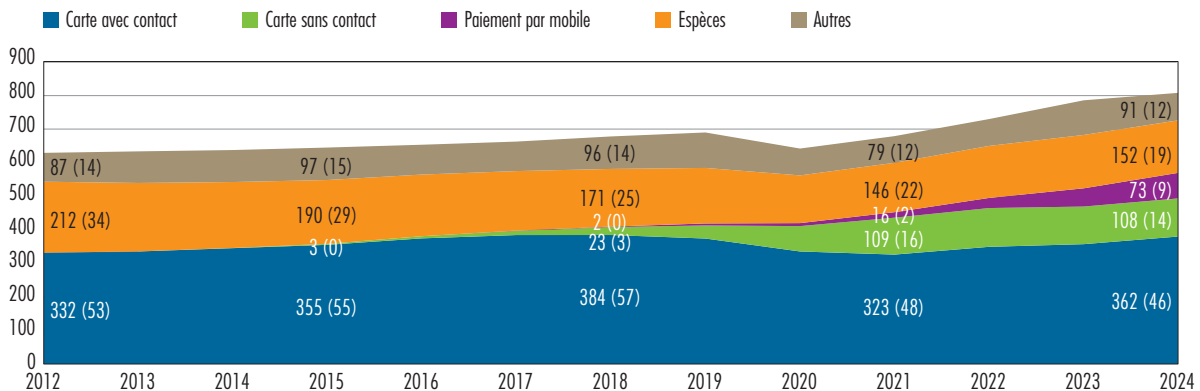
Les parts de marché des moyens de paiement utilisés par les ménages au point de vente en France

L'exercice de calcul des « parts de marché » des moyens de paiement a été réalisé en s'appuyant sur plusieurs sources de données disponibles. Il porte sur le périmètre de la consommation des ménages payable en espèces en France ¹.

La répartition des montants dépensés par type de moyen de paiement se fonde sur les résultats de trois enquêtes de la Banque centrale européenne (BCE) ² relatives aux habitudes de paiement des ménages en zone euro pour les années 2016, 2019 et 2022. Les estimations des parts de dépenses en valeur des différents moyens de paiement sur les autres années s'appuient, pour les paiements scripturaux, sur les évolutions enregistrées par l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement (OSMP ³) et, d'une façon plus générale, sont estimées à l'aide de méthodes statistiques telles que les régressions linéaires.

Estimation des parts de marché des moyens de paiement utilisés par les ménages en France

(en milliards d'euros et en % des dépenses de consommation courante de proximité)



Notes : Les valeurs entre parenthèses représentent les parts de marché des différents moyens de paiement en % du total. La catégorie « Autres » regroupe principalement les paiements par chèque, virement, prélèvement bancaire, points fidélités, bons et cartes cadeaux et monnaie électronique.

Source : Calculs Banque de France.

Dans ce paysage d'une offre de moyens de paiement en pleine transformation, les habitudes de paiement des ménages au point de vente évoluent :

- Depuis sa mise en place en 2012, le paiement sans contact n'a cessé de se déployer : la part de leurs dépenses au point de vente assurées par la carte sans contact atteint 14% avec une baisse ces dernières années due à un effet de substitution en faveur du paiement mobile ;

1 Source Insee, comptabilité nationale en base 2020. Les dépenses de consommation des ménages payables en espèces se distinguent des dépenses totales en retranchant les fonctions de dépenses non payables en espèces (logement, factures de gaz et d'électricité, achats de voitures, etc.). Ce périmètre est donc beaucoup plus étroit que celui considéré dans le reste de cette étude. Sur la base des prévisions de croissance fournies par la Banque de France (*Projections macroéconomiques*, septembre 2024, Banque de France), les dépenses de consommation des ménages payables en espèces sont estimées à 807 milliards d'euros en 2024.

2 Enquêtes SUCH (*Study on the use of cash by households in the euro area*) sur 2016 et SPACE (*Study on the payment attitudes of consumers in the euro area*) sur 2019 et 2022.

3 Cf. rapport annuel 2023 de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement (dossier statistique 2023, annexe 5) qui indique les nombres et montants des paiements par carte, prélèvement, virement, chèque, effet de commerce et monnaie électronique.

.../...

- En revanche, la part de marché de la carte bancaire « avec contact » a diminué au cours de la décennie, passant sous le seuil de 50% des dépenses (46% en 2024). Ainsi, c'est sans doute le « sans contact » qui permet à la carte de stabiliser sa part de marché à environ 60% depuis 2021 ;
- En parallèle, le paiement par mobile au sens large (au point de vente, par carte bancaire ou bien utilisant un compte alimenté en monnaie électronique) décolle : quasi inexistant dans les années 2010, il dépasse le seuil de 1% des dépenses au point de vente en 2020 et sa part décuple presque sur les quatre dernières années (9% en 2024).

En conclusion, la monnaie scripturale est aujourd'hui, en montant, la plus utilisée par les ménages. **En 2024, ces derniers auraient réglé plus de 70% de leurs dépenses au point de vente en monnaie scripturale** (soit 3 points de pourcentage de plus que l'année passée), qu'il s'agisse de la carte avec contact (46%), sans contact (14%) ou de paiements par mobile (9%).

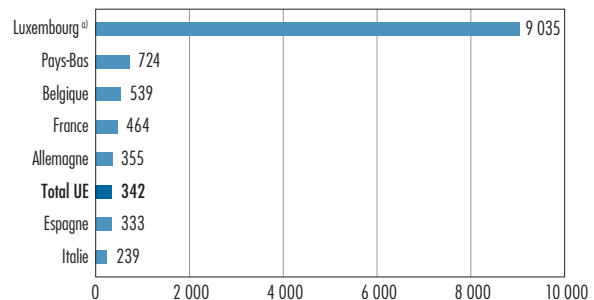
2 Une perspective européenne de l'utilisation des moyens de paiement

En 2023, la France a comptabilisé 464 opérations scripturales par an et par habitant (cf. graphique 5). Elle se situe au-dessus de la moyenne de l'Union européenne (UE) et devance, par exemple, l'Allemagne (355 opérations par an et par habitant) ou l'Italie (239 opérations par an et par habitant).

En matière de paiements par carte, la France dépasse les autres pays de l'UE aussi bien en nombre d'opérations qu'en montants échangés (20% des transactions et 24% des montants payés par carte dans l'UE), même si la carte constitue également le moyen de paiement scriptural le plus utilisé au sein des autres pays en nombre de transactions. **Ses modes d'utilisation diffèrent toutefois sensiblement d'un pays à l'autre** : en 2023, les Français ont réalisé en moyenne 223 transactions de proximité par carte chez les commerçants, soit environ le double de celles effectuées par les consommateurs italiens et allemands. Parmi ces transactions, 68% des paiements par carte réalisés en France chez les commerçants l'ont été en mode sans contact, une part légèrement en deçà de la moyenne de l'UE (73%). La proportion du sans contact est notamment plus importante en Allemagne et aux Pays-Bas (avec des taux supérieurs à 80%), et pratiquement la norme

G5 Usage de l'ensemble des moyens scripturaux dans l'Union européenne

(en nombre de transactions annuelles par habitant)



a) Le Luxembourg affiche un nombre moyen de transactions annuelles par habitant particulièrement élevé car l'établissement de crédit PayPal dispose d'un agrément dans ce pays. Au regard des règles de déclaration statistique européennes, les flux européens associés à cet émetteur, prédominant en Europe, sont comptabilisés au Luxembourg.

Note : Chiffres provisoires 2023 (octobre 2024).
Source : Banque centrale européenne.

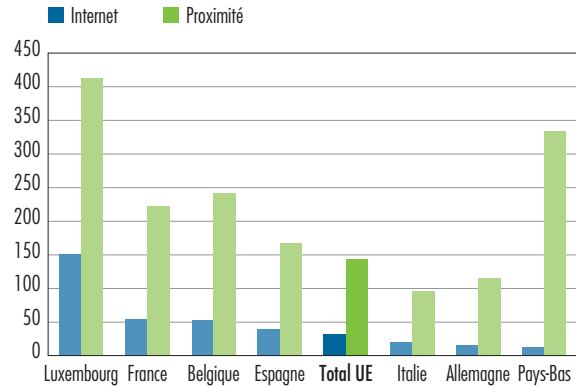
en Espagne (92%). **La France se caractérise également par une utilisation plus importante de la carte dans le cadre des paiements à distance**, avec 55 opérations annuelles de paiements par carte à distance par habitant en 2023, au-dessus de la moyenne européenne (31 opérations en moyenne par habitant de l'UE) (cf. graphique 6 *infra*).

Si la France devance légèrement les autres pays en matière d'utilisation de la carte, elle se distingue également par son usage du chèque qui, bien qu'en déclin au niveau national, **représente 87% des volumes en Europe et 41% des montants échangés**. Le deuxième plus gros utilisateur de chèques au sein de l'UE est l'Italie, qui compte pour seulement 7% du nombre de chèques émis, mais 23% des montants échangés (cf. graphique 7).

L'Allemagne reste, quant à elle, le premier pays utilisateur du prélèvement. Celui-ci a dominé les transactions du quotidien jusqu'en 2021 (43% de ses transactions en 2020 et 2021) : en effet, la majorité des paiements par carte transitaient par le réseau interbancaire Girocard, dont le fonctionnement repose, pour les cartes de débit, sur une autorisation de prélèvement. En 2023, la part du prélèvement en Allemagne par rapport aux autres moyens de paiement ne s'élève plus qu'à 33%, sous l'effet d'un recours accru aux systèmes monétiques de bout en bout, aux dépens du mécanisme historique fondé sur le prélèvement. **Néanmoins, l'Allemagne représente**

G6 Usage de la carte dans l'Union européenne

(en nombre de transactions annuelles par habitant)



Notes : Les transactions de proximité correspondent aux transactions au point de vente.

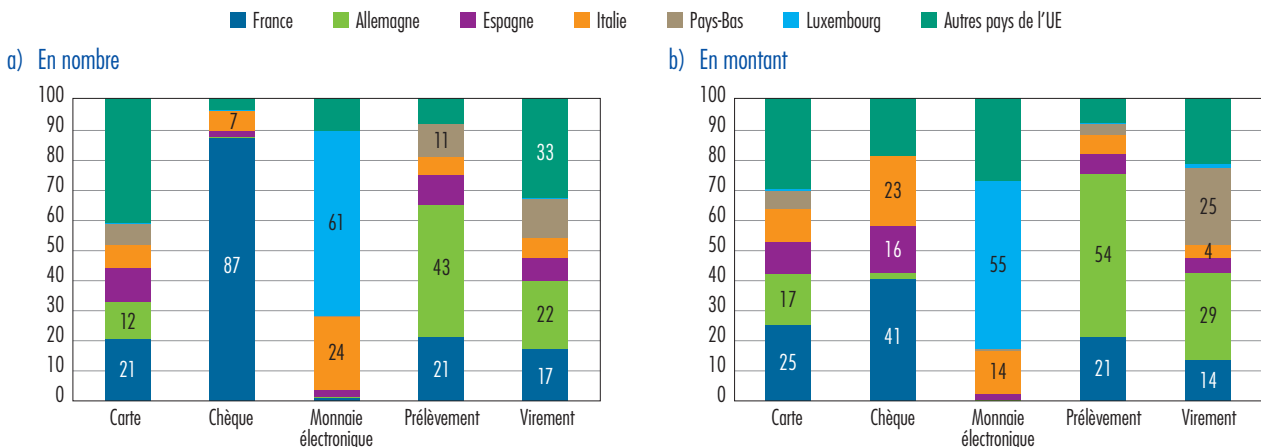
Chiffres provisoires 2023 (octobre 2024).

Source : Banque centrale européenne.

toujours, en 2023, la majorité des prélèvements émis en volume dans l'UE (43%), devant la France (21%) et les Pays-Bas (11%) (cf. graphique 7).

G7 Usage des moyens de paiement scripturaux dans l'Union européenne

(en %)



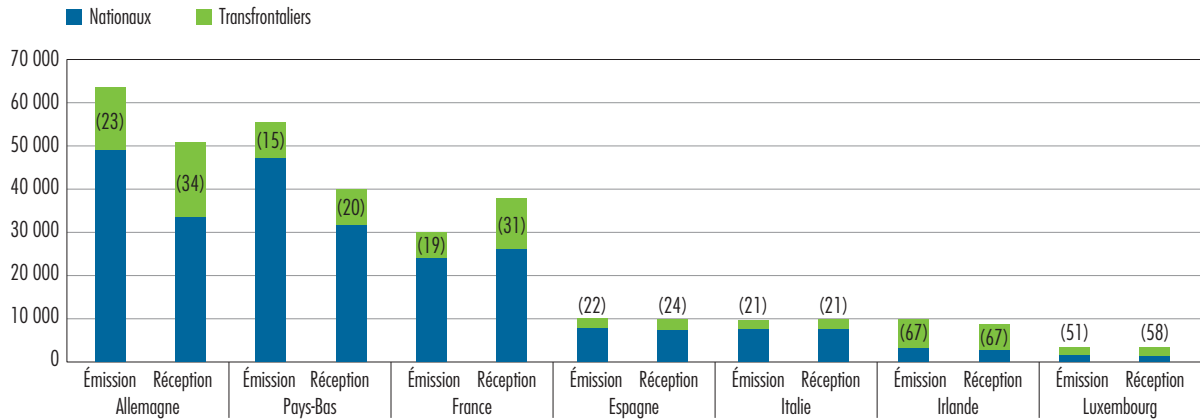
Notes : Le Luxembourg arrive largement en tête concernant les paiements en monnaie électronique car l'établissement de crédit PayPal dispose d'un agrément dans ce pays.

Chiffres provisoires 2023 (octobre 2024).

Source : Banque centrale européenne, *Payment statistics*.

G8 Virements émis et reçus dans l'Union européenne, par contrepartie

(en milliards d'euros et part transfrontalière entre parenthèses, en %)



Note : Chiffres provisoires 2023 (octobre 2024).

Source : Banque centrale européenne.

À l'instar de la France, le virement domine largement les paiements scripturaux en montant au sein de l'UE (plus de 92% des transactions scripturales). L'Allemagne et les Pays-Bas sont les premiers pays émetteurs et récepteurs de virements au sein de l'UE en valeur. En émission, ces deux pays représentent plus de la moitié des virements de

l'UE, avec respectivement 29% et 25% des montants, loin devant la France (14%). Les virements sont majoritairement domestiques dans la plupart des pays de l'UE, sauf dans le cas de l'Irlande et du Luxembourg. En France et en Allemagne, plus de 30% des virements reçus en montant proviennent d'un autre pays (cf. graphique 8).

Éditeur

Banque de France

Directeur de la publication

Claude Piot

Rédaction en chef

Céline Mistretta-Belna

Secrétaire de rédaction

Nelly Noulin

Réalisation

Studio Création

Direction de la Communication

ISSN 1952-4382

Pour vous abonner aux publications de la Banque de France

<https://www.banque-france.fr/fr/alertes/abonnements>

